

Retrouver le chemin d'un dialogue responsable et constructif

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.04.15

Paris, 5 avril 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdeleue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P regrette que la rencontre entre les représentants du Gouvernement et les organisations syndicales de salariés n'ait pas permis de renouer les fils du dialogue et invite toutes les parties prenantes à contribuer à trouver une voie de sortie.

Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social et des retraites, a rappelé que la réforme des retraites intègre plusieurs demandes des chefs d'entreprise de proximité portées par l'U2P, notamment celles relatives aux carrières longues, à la prise en compte de l'usure professionnelle, et à la majoration de 10% des pensions des professionnels libéraux qui ont élevé trois enfants.

Il a néanmoins ajouté que celle-ci doit être rapidement complétée, comme le Gouvernement s'y est engagé, par deux mesures destinées aux travailleurs indépendants, afin de parvenir à une égalité de traitement par rapport aux salariés :

- la revalorisation à hauteur de 85% du SMIC net, à compter du 1^{er} septembre 2023, de la pension minimale des travailleurs indépendants qui ont effectué une carrière complète ;
- la modification de l'assiette des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants dès 2024 pour assurer l'équité avec les salariés et leur permettre de se constituer plus de droits à la retraite.

Il a également souhaité qu'une concertation soit engagée avec les partenaires sociaux sur les dispositifs résultant de la réforme des retraites, qu'il s'agisse des possibilités de transition professionnelle en cas d'usure professionnelle, ou qu'il s'agisse du maintien des seniors dans l'emploi.

L'U2P a aussi demandé que l'accord relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise, de même que celui qui résultera bientôt de la négociation sur la branche accidents du travail et maladies professionnelles, soient transposés fidèlement par le Gouvernement et le Parlement.

Evoquant la négociation à venir sur l'assurance chômage, le représentant de l'U2P a souhaité plus largement que le Gouvernement laisse une vraie place à la démocratie sociale, d'une part en n'imposant pas à l'avance les résultats de la négociation et d'autre part en s'engageant à reprendre fidèlement le contenu des accords.

Il est temps de trouver une meilleure articulation entre l'action gouvernementale et les travaux des partenaires sociaux, fondée sur la confiance et sur un plus grand respect des positions définies entre représentants des entreprises et des salariés.